



Compte Rendu du CTL du 21/01/15

Ce comité technique local s'est tenu le 21 janvier 2015 sur le site Monnoyer à partir de 9h30. L'ordre du jour comprenait les points suivants:

- Approbation des PV des CTL des 17 et 30/04/2014.
- Généralisation des pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCRP).
- Schéma pluriannuel d'adaptation du réseau.
- Questions diverses.

=====

Après lecture des liminaires (celle de FO en annexe), il a été procédé à l'examen de l'ordre du jour :

1) Approbation des PV des CTL des 17 et 30 avril 2014:

La DRFIP a présenté au vote le PV des CTL décrits supra qui ont été adoptés à l'unanimité.

2) Généralisation des pôles de contrôle revenus/patrimoine :

Une présentation de ces pôles est effectuée par le pôle fiscal. Les regroupements fonctionnels ont été créés dans le département courant 2012. Le but recherché est l'optimisation du dispositif de contrôle avec la création de 6 regroupement fonctionnels CSP-PCC-FI, et en préservant les 2 BCFI. 1 cadre dédié est nommé à la tête de chaque regroupement. Les emplois transférés n'étaient pas inscrits au TAGERFIP.

La note de la DG du 11.12.2014 consacre une existence juridique de ces pôles par l'inscription au TAGERFIP des emplois transférés.

Le service RH a apporté des précisions concernant les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission , et rester dans leur ancienne affectation. Une priorité sur la résidence est accordée dans ce cas de figure, avec une participation au mouvement national en cas de changement de la mission/structure, avec une priorité sur le poste. Ne sont pas concernés par le périmètre de la restructuration les agents affectés dans ces pôles en qualité d'EDRA ou ALD.

3) Schéma pluriannuel d'adaptation du réseau.

La DRFIP a communiqué des plans du département présentant les implantations fonctionnelles par catégories. Un document annexe reprenait les éléments pris en compte pour expliquer les orientations de la DRFIP : accessibilité , proximité géographique , expertise , spécialisation , regroupement de service de même nature sur un même site.

A ce stade nous avons fait part de notre étonnement de ne voir aucune proposition concrète . Il nous a été répondu que le dossier était toujours en centrale et qui n'avait pas encore été validé. Mr Ratel à la demande de certaines OS s'est déclaré favorable à la création d'un groupe de travail thématique. Cette proposition suppose une sérieuse réflexion de la part de FO car la limite de la cogestion de la restructuration serait vite franchie .

Mr Ratel a affirmé que la taille du département nécessitait un examen attentif des structures, qu'il ne pouvait désertifier plus encore la frontière Est , et qu'il ne comptait pas créer des structures de taille départementale tel que un CDIP ou un SPF. Il a été rappelé que les projections portaient sur 2016-2018 avec une perspective jusqu'en 2021. Les restructurations seront examinées année par année . Pour 2015 c'est le programme 2016 qui sera à l'étude .

Mr Romont a donné quelques pistes générales en cours de CT tel que le transfert de la partie SIE des SIPIE vers un SIE de plein exercice . Pour les trésoreries, possibilité de transfert de l'activité hôpital vers un poste spécialisé , transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP et fusion de la part SPL avec un autre poste déjà spécialisé.

La réflexion sur notre réseau s'est faite de façon autonome par rapport au Préfet qui naturellement fera partie des interlocuteurs appelés à se prononcer sur toute restructuration de service. La réorganisation territoriale aura aussi un impact sur nos services tant pour les services de l'Etat dont le préfet de région est l'ordonnateur qu'à l'occasion de la fusion des régions qui générera une réduction des postes comptables de cette nature .

4) Questions diverses :

L'administration a présenté aux membres du CTL l'expérimentation prochaine de l'évaluation des locaux d'habitation. Les méthodes actuelles d'évaluation et les critères employés datent des années 1970. Cinq départements sont concernés par cette expérimentation (Nord, Orne, Charente maritimes, Val de Marne, Paris). L'expérimentation ne porte pas sur l'ensemble des locaux, seulement sur les propriétaires bailleurs. Une distinction est également opérée sur les petits/gros bailleurs.

Concernant les modalités : les déclarations ainsi que leur retour s'effectuera via les ESI. Une cellule départementale sera à cet effet installée à Kennedy. Elle sera composée d'une dizaine d'agents, des agents de renforts et des CDIF. Elle sera chargée de répondre aux appels. Une boîte générique dédiée sera également mise en place. Un dispositif d'information sera également mis en place.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

L'administration a évoqué la modification des horaires d'ouverture des guichets au public. Ce changement doit être soumis au vote puisque cela figure dans le règlement intérieur dans le département du Nord.

La discussion sera de concert entre chefs de service et personnels. Les résultats seront soumis au CTL du 19/02/2015.

Pour les postes les plus importants, l'administration proposera soit le mardi ou le jeudi ou rien, jours où les équipes ont plus de chances d'être au complet.

L'administration souhaite la concertation dans les Centres de Finances Publiques et aussi pour des sites géographiquement proches.

Ce régime sera suspendu pendant la campagne IR, puis du 15/08 au 15/09(réception des avis d'IR) et quelques jours aux environs des échéances du 15/09 et du 15/10.

L'accueil sur rendez vous doit subsister pendant la journée de fermeture et l'accueil téléphonique aussi.

Cette mesure devrait être mise en place au plus tôt au 01/07/2015.

FO a soulevé le problème de la trésorerie de Bavay un intérim mais surtout pour l' aspect sécurité des agents, des dépanneurs. De plus, les locaux sont dégradés et il y règne une atmosphère de moisissures.

L'administration est consciente du problème tout comme celui de la trésorerie de Solesmes.

FO a également soulevé la situation des 3 ERR du département qui, jusqu'alors, ont toujours exercé des fonctions sur les trésoreries de LILLE. Leur statut ne va plus subsister et elles vont intégrer l'ERD.

L'administration s'est engagée à ce que l'annotation au PV du CTL soit une preuve de leurs futures affectations uniquement sur les différents postes comptables de Lille.

Les élus FO-DGFIP.

-Sabine MARTIN.

-Jean Luc PROUVEZ.

-Sarah MERAIH.

-Maryse FACON.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drrip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/